

Déclaration sur une question d'actualité
Conseil de direction de la KEK, novembre 2018

Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants

Le Conseil de direction de la Conférence des Églises européennes note avec reconnaissance les efforts menés par les Nations Unies et ses États membres pour adopter des pactes mondiaux sur les réfugiés et la migration¹. Nous prenons note de l'intention d'adopter ces pactes lors de l'Assemblée générale de l'ONU et d'une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en décembre 2018. Ces pactes reçoivent le soutien de la grande majorité des États membres de l'ONU, ainsi que les réserves de certains pays, notamment européens.

Nous partageons l'analyse exprimée par la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016 selon laquelle « depuis que le monde est monde, les hommes se déplacent (I.1.) » et pourtant « nous observons que les êtres humains se déplacent actuellement plus qu'ils ne l'ont jamais fait (I.3.). »

Dans ce contexte, la KEK et ses partenaires ont souligné que « les chrétiens sont des migrants par vocation »² et, par conséquent, qu'ils saluent également la déclaration de New York stipulant que l'ONU et ses États membres « réaffirm[ent], et continuer[ont] de protéger pleinement, les droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut ; tous ont des droits (I.5.) ». Ils font écho au message du Comité exécutif du Conseil œcuménique des Églises du 7 novembre 2018, qui « souligne le principe fondamental que les réfugiés et les migrants, en situation régulière ou irrégulière, sont des êtres humains créés à l'image de Dieu, enfants de Dieu, frères et sœurs, jouissant de la même dignité humaine et des mêmes droits que toute autre personne, quel que soit leur statut migratoire. »³

¹ Le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) » et le « Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) » (s'inspirant du Cadre d'action global pour les réfugiés.

² Communiqué de presse commun de la KEK et du CCEE du 11 mars 2011 : Chrétiens : migrants par vocation ; Comité mixte KEK-CCEE, 7-11 mars 2011, Istanbul.

³ <https://www.oikoumene.org/en/resources/documents/executive-committee/uppsala-november-2018/statement-on-people-on-the-move-migrants-and-refugees>

Le Conseil de direction de la KEK pense que les activités en vue de ces deux pactes et, ensuite, leur adoption sont de bons exemples de l'établissement à venir d'un processus et d'un cadre de gouvernance mondiale dans le domaine des déplacements et de la migration. Le Conseil fait également remarquer qu'un certain manque de communication sur les deux pactes a sans doute contribué à éveiller la suspicion sur les instruments-mêmes, notamment dans les pays où la migration est considérée avec scepticisme.

Pendant de nombreuses années, les Églises et les organisations qui leur sont connexes ont demandé un cadre international sur les déplacements qui soit fondé sur la dignité humaine, les besoins humains et les droits de l'homme. Elles ont plaidé avec force pour une migration sûre et régulière afin de réduire ou de mettre fin aux décès et à l'exploitation dans le processus de migration internationale et de permettre un meilleur accueil dans les pays de destination. Bien que toutes les dispositions soutenues par les Églises et les organisations qui leur sont apparentées dans les débats sur les pactes mondiaux n'aient pas été retenues, l'adoption des pactes constituera un progrès important. Nous espérons qu'ils contribueront à l'établissement d'un cadre plus clair des droits de l'homme pour ceux qui migrent pour des motifs variés, ainsi qu'à une meilleure compréhension de la responsabilité des différents pays et différentes régions du monde. Nous espérons également qu'ils contribueront à renforcer la solidarité et la confiance entre les États membres de l'ONU et leurs citoyens en ce qui concerne les déplacements, les migrations, l'accueil des nouveaux arrivants, ainsi que la possibilité ou la nécessité du retour⁴.

Le Conseil de direction notant avec une certaine inquiétude que les pactes mondiaux sont en soi des cadres non-contraignants, il espère fortement et encourage la conception de dispositifs de suivi et de surveillance des pactes, assortis de ressources, de sorte que ceux-ci correspondent au niveau normatif international nécessaire. Les Églises en Europe et les organisations qui leur sont associées sont conscientes de leurs responsabilités dans ce domaine, aux niveaux national, régional

Informations complémentaires :

<https://www.iom.int/global-compact-migration>

<http://www.UNHCR.org/towards-a-global-compact-on-refugees.html>

⁴ Cf.

http://www.ccme.be/fileadmin/filer/ccme/20_Areas_of_Work/01_Refugee_Protection/2018 - 05 - 30_position_paper_return_F INAL.pdf

et international, et s'engagent à soutenir l'ONU et ses États membres dans ces efforts.

Conseil de direction de la KEK

Bruxelles

Novembre 2018